

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 7 AVRIL 2016

Nombre de Conseillers l'an deux mille seize

En exercice 23 le 7 avril à 20 heures

Présents 16 Le Conseil Municipal de la Commune de POUILLY SOUS CHARLIEU (Loire)

Votants 19 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe JARSAILLON, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 31 mars 2016

Etaient présents : M. Philippe JARSAILLON, M. Paul PONCET, Mme Geneviève BRIENNON, M. Gérard TARDY, Mme Michelle JOLY, M. Claude POUJET, Mme Nathalie LOUDOT, M. Michel LAMARQUE, Mme Nicole BOURDET, M. Patrick LAGARDE, M. James BILLARD, Mme Nathalie VIAL, Mme Nathalie TANGHE, Mme Carinne LEGUT, M. Georges THORAL, M. Philippe BORDE

Absents ou excusés : M. Bernard BOCCOZ, Mme Monique ROCHE procuration donnée à Mme Geneviève BRIENNON, Mme Sylvie CHAZELLE, M. Jean-Marc CHATELARD, M. Mickaël PERRET procuration donnée à M. Claude POUJET, Mme Olympe MEUNIER, Mme Sandrine MELRO procuration donnée à M. Philippe BORDE

Secrétaire de séance : Mme Nathalie LOUDOT

---°°°---

1/ Approbation du compte rendu du conseil municipal du 25 février 2016

Le compte rendu du conseil municipal du 25 février 2016 est approuvé à la majorité (1 abstention).

2/ Compte rendu du conseil communautaire

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises lors des conseils communautaires du 17 mars 2016.

Les points principaux en sont les suivants :

- Maintien des taux des taxes locales pour 2016,
- Subvention accordée à la commune de Pouilly sous Charlieu pour la réfection de la voie communale conduisant de la route de Charlieu à la déchetterie.

3/ Taux des taxes locales pour 2016

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition,

Vu le budget principal 2016, équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal de 725 498.00 €,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à l'année 2015 et de les reconduire à l'identique pour l'année 2016, soit :

- Taxe d'habitation : 10.77 %
- Taxe sur le foncier bâti : 19.18 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 36.55 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finance. Pour 2016, la revalorisation nationale des bases a été fixée 1.00 %.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à l'année 2015 et de les reconduire à l'identique sur 2015.

4/ Attribution de subventions aux associations et organismes de droit privé

Depuis le dernier conseil municipal de nouvelles demandes de subventions sont parvenues en mairie.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer les subventions suivantes :

ASSOCIATIONS OU ORGANISMES DE DROIT PRIVE	MONTANTS VOTES EN €
Liberty (country)	150
Amicale Laïque	600
Sou des écoles	100 (en plus des 500 déjà attribués lors de la séance du 25 février 2016)
APPSC (Association piscine Pouilly sous Charlieu)	150
Comité de jumelage	100
Ensemble et solidaires (anciennement ULRPA)	150
FNACA (Fédération nationale des anciens combattants en Algérie)	150
Les Milles pattes	150
Le potager de Pouilly	150
Le Comité des fêtes	500
MFR de Saint Germain Lespinasse	90
MFR Charolais Brionnais	45
TOTAL	2 335

Le conseil municipal décide que la somme de 2 335.00 € est prévue au budget primitif 2016 au compte 6574, subventions exceptionnelles.

5/ Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 du budget principal et des budgets annexes

L'adjoint aux finances, Nathalie LOUDOT, présente les résultats de l'exercice 2015 et leur affectation sur le budget 2016 dont voici les éléments :

Budget annexe « Assainissement »

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
A – Résultat de l'exercice	2 588.93
B – Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du compte administratif)	110.96
C – RESULTAT A AFFECTER	2 699.89
= A + B (hors restes à réaliser)	EXCEDENT
	2 699.89

(Si C négatif report du déficit ligne 002 ci-dessous	DEFICIT	
D – SOLDE D’EXECUTION D’INVESTISSEMENT		
- D 001 (besoin de financement)		0.00
- R 001 (excédent de financement)		17 966.38
E – SOLDE DES RESTES A REALISER D’INVESTISSEMENT		
- Besoin de financement		29 205.73
- Excédent de financement		0.00
F – BESOIN DE FINANCEMENT = D+E		11 239.35
AFFECTATION = C = G + H		2 699.89
G – Affectation en réserves R 1068 en investissement		0.00
H – Report en fonctionnement R 002		2 699.89
Ou DEFICIT REPORTE D 002		

Budget annexe « Site industriel de Briennon »

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT		
A – Résultat de l’exercice		-7 622.12
B – Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du compte administratif)		65 333.54
C – RESULTAT A AFFECTER		57 711.42
= A + B (hors restes à réaliser)	EXCEDENT	57 711.42
(Si C négatif report du déficit ligne 002 ci-dessous	DEFICIT	
D – SOLDE D’EXECUTION D’INVESTISSEMENT		
- D 001 (besoin de financement)		0.00
- R 001 (excédent de financement)		117 152.82
E – SOLDE DES RESTES A REALISER D’INVESTISSEMENT		
- Besoin de financement		144 590.19
- Excédent de financement		0.00
F – BESOIN DE FINANCEMENT = D+E		27 437.37
AFFECTATION = C = G + H		57 711.42

G – Affectation en réserves R 1068 en investissement	27 437.37
H – Report en fonctionnement R 002	30 274.05
Ou DEFICIT REPORTE D 002	

Budget annexe « lotissement la Villatière »

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
A – Résultat de l'exercice	22 396.89
B – Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du compte administratif)	1 022.81
C – RESULTAT A AFFECTER	23 419.70
= A + B (hors restes à réaliser) EXCEDENT	23 419.70
(Si C négatif report du déficit ligne 002 ci-dessous) DEFICIT	
D – SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT	
- D 001 (besoin de financement)	23 419.69
- R 001 (excédent de financement)	
E – SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT	
- Besoin de financement	
- Excédent de financement	
F – BESOIN DE FINANCEMENT = D+E (ou zéro si D > E)	
AFFECTATION = C = G + H	23 419.70
G – Affectation en réserves R 1068 en investissement	23 419.69
H – Report en fonctionnement R 002	0.01
Ou DEFICIT REPORTE D 002	

Budget communal

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
A – Résultat de l'exercice	452 591.39
B – Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du compte administratif)	44 468.75
C – RESULTAT A AFFECTER	497 060.14

= A + B (hors restes à réaliser)	EXCEDENT	497 060.14
(Si C négatif report du déficit ligne 002 ci-dessous)	DEFICIT	
D – SOLDE D’EXECUTION D’INVESTISSEMENT		
- D 001 (besoin de financement)		181 750.77
- R 001 (excédent de financement)		0.00
E – SOLDE DES RESTES A REALISER D’INVESTISSEMENT		
- Besoin de financement		174 340.03
- Excédent de financement		0.00
F – BESOIN DE FINANCEMENT = D+E		356 090.80
AFFECTATION = C = G + H		497 060.14
G – Affectation en réserves R 1068 en investissement		356 090.80
H – Report en fonctionnement R 002		140 969.34
Ou DEFICIT REPORTE D 002		

Après délibération le conseil municipal décide à l’unanimité d’affecter les résultats ainsi proposés.

6/ Vote du budget primitif 2016 – budget communal et budgets annexes

Les différents budgets sont présentés par l’adjoint aux finances :

Budget annexe « assainissement » :

Section de fonctionnement

DEPENSES		RECETTES	
011-Charges à caractère général	89 500.00	002-Excédent antérieur reporté	2 699.89
042-6811 Dotation aux amortissements	42 717.00	042-Opérations d’ordre	15 494.00
66-Charges financières intérêts emprunts	22 790.50	70611-Redevance assainissement	86 000.00
		7474-Participation du budget communal	43 213.61
		758-Droit de branchement	7 600.00
TOTAL	155 007.50	TOTAL	155 007.50

Section d’investissement

DEPENSES		RECETTES	
040-Opérations d’ordre	15 494.00	001-Excédent antérieur reporté	17 966.38
16-Emprunts et dettes	26 626.78	040-Amortissements	42 717.00
002-Installations techniques	1 372.80	10222-FCTVA	1 437.40
002-Travaux sur réseaux	448 627.20	16-Emprunts	430 000.00
TOTAL	492 120.78	TOTAL	492 120.78

Monsieur le Maire précise que l’emprunt est dû aux travaux imposés par les services de l’Etat.

Après délibération le budget primitif 2016 du budget annexe « assainissement » est adopté à l’unanimité.

Budget annexe « site industriel de Briennon » :Section de fonctionnement

DEPENSES		RECETTES	
011-Charges à caractère général	40 897.11	002-Excédent antérieur reporté	30 274.05
6522-Transfert au budget communal	49 080.94	70878-Produits de services	4 704.00
		752-Revenus des immeubles	55 000.00
TOTAL	89 978.05	TOTAL	89 978.05

Section d'investissement

DEPENSES		RECETTES	
002-Immobilisations – installations	144 590.19	001-Excédent antérieur reporté	117 152.82
		1068-Affectation résultat fonctionnement	27 437.37
TOTAL	144 590.19	TOTAL	144 590.19

Après délibération le budget primitif 2016 du budget annexe « site industriel de Briennon » est adopté à l'unanimité.

Budget annexe « lotissement La Villatière » :Section de fonctionnement

DEPENSES		RECETTES	
023-Virement à la section d'investissement	18 914.42	002-Excédent antérieur reporté	0.01
042-Dotation sur amortissement	4 895.59	042-Opérations d'ordre	36 766.00
6554-Contributions organismes	12 956.00		
TOTAL	36 766.01	TOTAL	36 766.01

Section d'investissement

DEPENSES		RECETTES	
001-Déficit antérieur reporté	23 419.69		
040-Opérations d'ordre	36 766.00	021-Virement de la section fonctionnement	18 914.42
		040-Amortissement	4 895.59
		10222-FCTVA	12 955.99
		1068-Affectation résultat fonctionnement	23 419.69
TOTAL	60 185.69	TOTAL	60 185.69

Après délibération le budget primitif 2016 du budget annexe « lotissement La Villatière » est adopté à l'unanimité.

Budget communal :Section de fonctionnement

DEPENSES		RECETTES	
011-Charges à caractère général	301 750.00	013-Atténuations de charges	20 000.00
012-Charges de personnel	801 900.00	70-Produits des services	99 130.00
65-Autres charges de gestion courante	256 016.00	73-Impôts et taxes	1 038 298.00
66-Charges financières intérêts	90 017.72	74-Dotations et participations	502 779.00
67-Charges exceptionnelles titres annulés	4.00	75-Autres produits de gestion courante	90 080.94
042-6811 dotation aux amortissements	28 767.10	76-Produits financiers	5.00

022-Dépenses imprévues	13 172.46	77-produits exceptionnels	1 274.01
023-Virement à la section investissement	400 909.01	002-Excédent antérieur reporté	140 969.34
TOTAL	1 892 536.29	TOTAL	1 892 536.29

Section d'investissement

DEPENSES		RECETTES	
001-Déficit antérieur reporté	181 750.77	021-Virement de section fonctionnement	400 909.01
020-Dépenses imprévues	10 000.00	040-Amortissements	28 767.10
16-Emprunts	180 304.54	10-Dotations, fonds divers	382 090.80
204-Subventions d'équipement versées	71 518.87	045-1321- Subvention diagnostic	37 000.00
018-Gros travaux de voirie	120 000.00	16-Emprunt	140 000.00
037-Acquisition matériel technique	10 000.00		
038-Acquisition matériel informatique	2 000.00		
041-Travaux bâtiments communaux	5 000.00		
045-Réserves foncières doc. Urbanisme	55 592.73		
053-Travaux stade et camping	2 000.00		
065-Travaux bâtiments écoles	18 000.00		
086-Salle d'animation rurale	192 600.00		
088-Maison pluridisciplinaire	140 000.00		
TOTAL	988 766.91	TOTAL	988 766.91

Monsieur THORAL fait remarquer que le montant de la dotation forfaitaire est différent de celui indiqué lors de la commission des finances.

Madame LOUDOT indique qu'il s'agissait d'une prévision alors que le montant de la dotation 2016 a été communiqué ce jour même.

Madame LOUDOT énumère les travaux principaux pour 2016 avec la réfection de la voie communale conduisant à la déchetterie, l'installation des feux piétons devant la mairie, l'acquisition de tableaux numériques pour l'école, la construction de la maison pluridisciplinaire, la réfection de la salle des fêtes.

Monsieur THORAL demande si la somme prévue à ligne « réserves foncières » peut être utilisée aussi bien pour l'achat de terrains et de bâtiment.

Madame LOUDOT lui répond par l'affirmative.

Monsieur THORAL évoque l'emprunt de 140 000.00 € pour la maison médicale et demande si un seul prêt serait possible pour la maison médicale et les travaux d'assainissement.

Madame LOUDOT répond qu'il s'agit de deux budgets différents et que deux emprunts sont donc nécessaires.

Monsieur THORAL intervient sur le sujet de la salle d'animation rurale : « Rappelant que c'est à l'initiative des équipes précédentes que deux possibilités de choix ont été laissées à l'actuelle majorité, nous serions prêts à réexaminer notre position dans la mesure où, une estimation la plus juste possible, serait faite de l'ensemble des travaux de la salle principale. Ces travaux devraient aussi comprendre des choix significatifs en matière de réduction de la consommation des énergies fossiles. Nous entendons bien que ce chantier ne peut se faire dans l'immédiat mais avoir un chiffrage correct donnerait une possibilité de choix en toute transparence. Vous allez nous répondre que cela coûte mais la transparence et la démocratie ont un prix ».

Monsieur le Maire indique que les principaux travaux sont ceux qui seront entrepris cette année, à savoir la démolition de la maison anciennement Thévenet et la construction de la cuisine. S'en suivra l'aménagement de la salle selon les finances communales. Le budget total ne devra pas dépasser 500 000.00 €.

Monsieur THORAL demande si des travaux sont prévus pour l'isolation et les économies d'énergie.

Monsieur le Maire évoque un investissement trop lourd qui ne pourra être rentabilisé en raison du manque de fréquentation de la salle des fêtes.

Monsieur THORAL répond que ce manque de fréquentation est sûrement dû à son état.

Monsieur le Maire ajoute qu'une isolation par l'extérieur sera à envisager.

Monsieur THORAL évoque les installations électriques de la salle.
Monsieur le Maire répond que les travaux de réfection sont prévus.

Monsieur THORAL intervient sur le sujet de la maison médicale : « Nous attendons de voir le projet en préparation, ses financements et les professionnels intéressés. Cependant il faut savoir que son implantation place du marché induit des travaux de réorganisation de parking et de voirie. Une importante canalisation d'eau pluviale traverse cet espace. Un bac de décantation des eaux de ruissellement et le point de ravitaillement des campings cars seront sans doute à déplacer ».

Monsieur le Maire rappelle que le projet est toujours au stade de l'AMO (Assistance à maîtrise d'ouvrage). Même si l'implantation est prévue sur la place du marché, l'endroit précis n'est pas déterminé. Une étude de sol sera diligentée. Quant au financement, Monsieur le Préfet a donné son accord pour verser une subvention dans le cadre de la DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux) de 40 % de la dépense subventionnable. Une demande de subvention a également été adressée à la Région pour laquelle 100 000.00 € sont espérés. Le projet a été présenté à l'ARS (Agence régionale de santé) ce matin même. Son avis est déterminant pour la suite du projet. Avis escompté avant deux mois. Concernant les professionnels de santé, certains se sont engagés, à savoir quatre médecins qui sont les Docteurs GUYONNET, TASSIN, PIERSON et TARDY. Trois étudiants en médecine terminant leurs études fin 2017 sont également intéressés. A ces professionnels peuvent être comptés cinq kinésithérapeutes, deux infirmières, une sage-femme et une pharmacienne.

Monsieur THORAL intervient sur le sujet du personnel communal : « Nous ne sommes pas pour pérenniser au-delà du raisonnable des emplois aidés au service de la voirie, mais nous prenons acte qu'une éventuelle mutualisation de ces services est en étude à la C.C.P.C.B.

En ce qui concerne celle des « polices municipales » nous pensons qu'elle est irréaliste dans le délai de notre mandat. Nous sommes convaincus que pour une commune de notre importance « un gardien de police municipal » un peu polyvalent est indispensable et rendrait beaucoup de services : traversées des enfants, salle des fêtes, marché, stationnements et litiges de voisinage (chant du coq intempestif...). Nous savons cependant que pour recruter la personne ayant le bon profil et l'expérience nécessaire il convient de bien chercher et de prendre le temps de la réflexion ».

Monsieur le Maire répond qu'en effet un policier municipal rend des services. Son absence oblige les élus à s'investir davantage. Il précise cependant qu'une majeure partie du travail du policier municipal était la traversée des enfants devant la mairie. Depuis son départ les parents ont pris la responsabilité qui leur incombe de sécuriser la traversée de leurs enfants. Pour faciliter cette traversée un feu piéton va être prochainement installé. Dans l'immédiat, le recrutement d'un policier municipal n'est pas envisagé.

Monsieur THORAL intervient sur le sujet des travaux de voirie : « Nous constatons que la C.C.P.C.B a validé sa participation aux travaux du chemin de Sorillard. Nous estimons qu'une somme d'environ 15 000 € serait ainsi disponible pour d'autres travaux. Nous proposons le haut du chemin de la goutte de Meaux qui attend depuis 2012 et la partie haute du chemin de la Chevrette qui a été différée en attendant la fin de la construction d'une maison qui est maintenant achevée.

Nous avons soutenu la mise en place du chemin d'accès à l'arrière des anciens établissements des « Tissages Roannais ». Nous nous félicitons que la gestion de ce budget depuis de très nombreuses années ait permis la réalisation de cette voie ainsi que les travaux d'évacuation de l'ancienne cuve de fioul lourd.

Nous attirons une fois de plus votre attention sur l'arrêt de car, parking et tourne à gauche de Saint Roch qui attend depuis longtemps un traitement adéquat par le Conseil Général. Nous pensons que la commune, du fait d'une certaine proximité avec le nouveau Conseiller Départemental, devrait se mobiliser pour faire avancer ce dossier ».

Monsieur le Maire précise que le budget alloué aux travaux de voirie est large et pourra permettre d'envisager d'autres travaux après que les priorités aient été réalisées.

Après délibération le budget primitif 2016 du budget communal est adopté à la majorité (3 abstentions).

7/ Convention d'occupation d'un logement communal

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Monsieur Eric DEMEURE et son épouse ont sollicités la commune afin de bénéficier du logement communal situé 67 rue Sainte Anne. Cette location provisoire leur permettrait de trouver un logement plus conforme à leur besoin.

Monsieur le Maire propose d'établir une convention d'occupation précaire pour une première durée de trois mois à compter du 15 avril 2016 avec possibilité de renouvellement sur décision du conseil municipal.

Le loyer serait de 250.00 € mensuel auxquels s'ajouteraient 80 € pour les charges.

Après délibération le conseil municipal valide à l'unanimité l'établissement de ladite convention dans les conditions précitées.

8/ Contrat d'assistance technique et d'auto-surveillance

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le contrat d'assistance technique pour l'exploitation de la station d'assainissement des Béluzes, filtre planté de roseaux, est arrivé à échéance.

La MAGE (Mission d'Assistance à la Gestion de l'Eau), service du Département de la Loire propose de le reconduire pour une durée de trois ans maximum soit jusqu'au 31 décembre 2018.

La MAGE intervient notamment en qualité de conseils dans l'amélioration du système d'assainissement, en matière d'auto surveillance des équipements, dans l'application des textes réglementaires et contribue à l'évaluation de la qualité du service d'assainissement collectif.

La MAGE réalise des visites annuelles de la station avec analyses. Elle rédige un rapport de visite et apporte les éléments nécessaires au rapport sur le prix et la qualité du service d'assainissement.

Le coût est de 921.71 € par an.

Un deuxième contrat avec la MAGE est arrivé à échéance, à savoir la validation de l'auto surveillance de la station du Pont de la Loire et des déversoirs d'orage. Le contrôle et la validation qui s'en suivent sont obligatoires.

La MAGE a donc en charge le contrôle de la station du Pont de la Loire et l'équipement d'auto surveillance récemment installé sur le déversoir d'orage situé rue du Port.

Le contrat prendra fin le 31 décembre 2018. Le coût est de 598.00 € par an.

Après délibération le conseil municipal valide à l'unanimité la reconduction desdits contrats et autorise Monsieur le Maire à les signer.

9/ Acquisition d'une citerne de défense incendie

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la parcelle B 549 située Chemin de la Pérelle est en vente. Cette parcelle comprend une citerne de défense incendie objet d'un emplacement réservé au PLU.

Le vendeur a donné son accord pour céder à la commune contre l'euro symbolique l'emplacement de la citerne dont la valeur vénale est de 150 €. A charge pour la commune de régler les frais de bornage, de division et de notaire.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation d'effectuer les différentes démarches liées à cette acquisition.

Après délibération le conseil municipal valide cette acquisition et autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches.

10/ Modification de la durée hebdomadaire de travail d'un agent communal

Monsieur le Maire propose de modifier le temps de travail de l'emploi d'agent polyvalent des écoles actuellement à 20h hebdomadaire, pour le passer à 18h hebdomadaire à compter du 1^{er} mai 2016. En effet, cet emploi n'assurant plus la garderie le mardi et le jeudi matin, soit 3h par semaine, 1h sera réaffectée à des tâches en bibliothèque et les deux autres seront supprimées.

Cette modification n'étant pas supérieure à 10 % du temps de travail actuel, l'avis du CTI n'est pas demandé et l'accord de l'agent n'est pas requis.

Après délibération le conseil municipal valide à l'unanimité la modification de la durée hebdomadaire de travail de l'emploi d'agent polyvalent des écoles actuellement à 20 h hebdomadaire pour le passer à 18 h.

11/ Médiathèque – logiciel commun en réseau

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un projet d'informatisation des bibliothèques communales est en cours à la Communauté de Communes. L'informatisation des bibliothèques communales serait portée par Charlieu Belmont Communauté afin de mutualiser les coûts et d'avoir une compatibilité des logiciels sur le territoire. La Communauté de Communes facturerait ensuite à chaque commune la dépense correspondant à l'équipement de sa bibliothèque, soit un coût estimé à 222.00 €, ainsi qu'à la maintenance dont le coût estimé se situerait entre 110 et 150 € par an.

La solution d'informatisation retenue par la Communauté de Communes consiste en l'installation d'un logiciel en réseau, avec l'intégration de la Médiathèque Intercommunale et l'accès à un portail commun.

Après délibération le conseil municipal approuve à l'unanimité le principe de l'informatisation de la bibliothèque municipale tel que présenté par Monsieur le Maire.

Monsieur THORAL intervient sur le sujet de la culture : « Une journée porte ouverte est prévue en mai à la bibliothèque, c'est bien. Depuis quelque temps déjà, nous demandons, à l'automne, une animation autour du livre qui serait susceptible de relancer son rayonnement en direction des jeunes et des adultes.

Cet hiver a circulé un recueil des activités culturelles de la C.C P.C.B où notre commune était absente. Nous le regrettons. Auparavant, elle était présente grâce à la fête de la Loire. Il nous faut réfléchir ensemble à une manifestation ou à une action qui nous permettrait de reprendre place dans ce recueil ».

Madame BRIENNON indique que si le recueil ne comportait pas les manifestations de Pouilly sous Charlieu c'est suite à un oubli de communication.

12/ Informations diverses

☞ Dans le cadre des travaux d'assainissement à venir, un diagnostic amiante des enrobés est obligatoire. Trois devis ont été reçus :

- SERAL de Saint-Priest pour 9 009.00 € HT,
- ABROTEC de Montagny pour 2 458.50 € HT,
- GINGER CEBTP de Saint-Priest pour 6 090.00 € HT

La commission des marchés réunis le 21 mars 2016 a validé le devis de la société ABROTEC pour 2 458.00 €.

☞ Madame BRIENNON donne lecture des manifestations à venir :

Le samedi 7 mai de 10 h à 16h : Portes ouvertes à la bibliothèque. Objectif : réunir les adhérents et faire découvrir la bibliothèque aux habitants.

Le défilé du 8 mai

Avec les enfants du CME, l'Avenir musical et les pompiers. Monsieur le Maire ajoute que plusieurs commémorations seront célébrées ce même jour.

Le samedi 11 juin au stade de 14h à 18h : Concours de pétanque inter sociétés

Concours de pétanque chapeauté par la mairie, la buvette sera tenue cette année par l'Avenir Musical. Ce concours concerne uniquement les associations de Pouilly.

La Fête de la Musique : week-end du 18 et 19 juin

En partenariat avec l'AFR

samedi 18 juin

20 h – 21 h 30 / 22 h 00

au Forum : **concert de l'Avenir Musical**

20 h

sur le parking de la salle des Fêtes : **concert de Décaféiné (musique pop) - programmés par Juk'box + un autre concert (en attente)**

20 h

Sur la place du 8 mai 1945, en face de Lilo's Pizza : **concert d'un groupe de Saint-Étienne** (à déterminer) et à 21 h 30 : **concert de Urban Collectif (musique pop, RNB, groove slam, rap)**

dimanche 19 juin

11 h 30 – 12 h 00/ 12 h 15

Concert de la Chorale Confluence à l'église. Gospel

La fête à Pouilly : le vendredi 15 juillet de 14h30 à 1h

2 courses cyclistes organisées par le CSADN de Mably et repas, bal et feu d'artifice par le Comité des Fêtes sur la place du marché.

Concert dans le cadre du Festival des Monts de la Madeleine le samedi 13 août à 20h30 à l'église, concert de musique classique

les 27 et 28 août 2015 : La fête du Pont du Diable, Mairie de Montoulieu Ariège

Voici les axes de cette manifestation organisée à Montoulieu cette année. Fête qui aura lieu tous les deux ans dans une commune différente.

- Un axe culturel : chaque délégation pourra présenter son folklore et ses traditions. Un spectacle sera organisé (mis de côté par Pouilly),
- Un axe économique et touristique : valorisation de ses produits locaux (gastronomie, artisanat...) afin d'organiser une foire-exposition et un marché,
- Un axe historique : chaque commune présentera sa légende.

Des habitants, des élus, les Amis des Arts de Charlieu travaillent sur cette animation.

Monsieur le Maire clôture la séance du conseil municipal à 21h35.

La date du prochain conseil municipal est fixée au jeudi 12 mai 2016 à 19h30.